

## SIVU LA ROSIERE SAINT BERNARD

---

### PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

10 octobre 2024 – 18h en Mairie de Montvalezan

---

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Date de publication-affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
membres en exercice : 10  
membres présents : 8  
membres absents : 2  
membres ayant donné pouvoir : 1

Le 10 octobre 2024 à 18h, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis salle du Conseil – Mairie de Montvalezan - sous la présidence de Jean-Claude FRAISSARD.

**Etaient présents :** Jean-Claude FRAISSARD, Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Thierry GAIDE, Mathieu LECLERCQ, Thierry VIGNES (suppléant de Stéphane GAIDE), Dominique MAITRE, Thibault GAIDET (pouvoir de Jean-Pierre MAITRE).

**Etaient excusés :** Jean-Pierre MAITRE (donne pouvoir à Thibault GAIDET), Pierre MAZE.  
Mathieu LECLERCQ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

#### Invités :

Jean REGALDO DSR, Directeur (en visioconférence, avant délibération D2024-08 + Tour de Table) ; Véronique PACAUD, DSR (en visioconférence, avant délibération D2024-08)  
Philippe GIMBRET, Responsable Finances, Didier CHARVET, DGS

---

**Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 3 avril 2024 – pas de remarques.**

### 1 – DELIBERATIONS

#### D2024- 07 FIN – Budget 2024 - Décision modificative n°1

##### Discussion :

Jean-Claude FRAISSARD – explique – il s'agit de la régularisation des décisions prises sur le choix de l'achat des forfaits des jeunes sans passer par le SIVU – la dépense correspondante est supprimée et il est proposé un réajustement à proportion du reversement des recettes du SIVU aux deux communes – par ailleurs, les recettes étant supérieures au budget prévisionnel (redevance DSP et taxe remontées mécaniques), une régularisation est effectuée pour assurer leur enregistrement et leur reversement aux communes.

Mathieu LECLERCQ – interroge – quelle différence entre les articles budgétaires ?

Philippe GIMBRET - explique – l'un concerne la redevance issue de la DSP Domaine Skiable et l'autre la taxe sur les Remontées Mécaniques.

### Délibération :

Monsieur le président présente la décision modificative 01 du budget SIVU, qui permet l'ajustement des crédits en recettes et en dépenses sur 2024 en fonction de l'activité :

#### **En section fonctionnement :**

##### Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement

- **90 000 €** : sont à ajouter au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, à l'article 6518 – Autres redevances pour concessions.
- **300 000 €** : sont à ajouter au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, à l'article 6588 – Autres charges diverses de gestion courante.

##### Diminution des crédits en dépenses de fonctionnement

- **90 000 €** : sont à déduire du chapitre 011 Charges à caractère général, à l'article 611 – Sous-traitance générale.

##### Augmentation des crédits en recettes de fonctionnement

- **300 000 €** : sont à ajouter au chapitre 75 Autres produits de gestion courante, à l'article 7588 – Autres.

#### DM 01

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6518 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>390 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>390 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>300 000,00 €</b>		<b>300 000,00 €</b>

*Le Conseil syndical après en avoir délibéré, l'unanimité*

⇒ **ADOpte** la décision modificative n°2024-01.

### **D2024- 08 -AG – Remontées mécaniques Tarifs publics « saison 2024-2025 » - complétude**

#### Discussions :

Jean-Claude FRAISSARD – nous avons voté la grille principale au mois d'avril ; aujourd'hui, il nous appartient de voter l'ensemble des tarifs dans leur complétude – même processus que l'an passé.

Jean REGALDO – informe – cette année, nous avons précisé les tarifs de rapatriement – à noter, ces tarifs de rapatriement ont été revus à la baisse - explique par ailleurs - seconde nouveauté, nous avons été sollicités par les guides pour la création d'un forfait « montées sèches » qui inclut 1 seul passage à chaque appareil – les informations ont été communiquées au bureau des guides et validées avec eux – permet d'ouvrir différents itinéraires pour le ski de randonnée – précise - c'est un tarif public, ouvert à tous.

Mathieu LECLERCQ – estime - cela ne concernera pas beaucoup de monde si ce ne sont les guides eux-mêmes.

Lionel ARPIN – indique son avis favorable sur ce nouveau produit

Thibault GAIDET – fait remarquer – certains clients pourraient aussi utiliser ce produit pour skier 1h30.

Jean REGALDO – concède – effectivement, on ne l’empêchera pas – ajoute - on ne le poussera pas commercialement.

Délibération :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l’assemblée la délibération du 3 avril 2024 approuvant les tarifs principaux pour la saison d’hiver 2024/2025.



**Tarifs forfaits de Remontées Mécaniques**  
HIVER 2024-2025

	ADULTE 13 - 64 ans inclus		ENFANT 5 - 12 ans* inclus		SENIOR 65 - 74 ans* inclus		FAMILLE -TRIBU Dès 4 forfaits achetés simultanément
	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO	DOMAINE LA ROSIERE	ESPACE SAN BERNARDO
<b>Du 14/12/24 au 21/04/25</b>							
* 4 Heures		47.00 €		35.50 €		42.50 €	--
* 1 journée	57.00 €	52.50 €	43.00 €	39.50 €	51.50 €	47.50 €	--
* 2 jours consécutifs	104.50 €		78.50 €		94.00 €		--
* 3 jours consécutifs	153.00 €		115.00 €		137.50 €		--
* 4 jours consécutifs	202.00 €		151.50 €		182.00 €		--
* 5 jours consécutifs	245.00 €		184.00 €		220.50 €		--
* 6 jours consécutifs	289.00 €		217.00 €		260.00 €		<b>-10% pour tous</b>
* 7 jours consécutifs	322.50 €		242.00 €		290.50 €		
* 8 jours consécutifs	356.50 €		267.50 €		321.00 €		
* 9 jours consécutifs	390.00 €		292.50 €		351.00 €		
* 10 jours consécutifs	423.00 €		317.50 €		380.50 €		
* 11 jours consécutifs	455.50 €		341.50 €		410.00 €		
* 12 jours consécutifs	488.00 €		366.00 €		439.00 €		
* 13 jours consécutifs	520.50 €		390.50 €		468.50 €		
* 14 jours consécutifs	553.50 €		415.00 €		498.00 €		
* 15 jours consécutifs	587.50 €		440.50 €		529.00 €		
SAISON	765.00 €		574.00 €		688.50 €		
SAISON 2/7	421.00 €		316.00 €		379.00 €		
<b>COOL SKI -DEBUTANT</b>	23.50 €		<b>Pass PIETON illimité</b>		<b>VERMEIL 75 ans et + ESB</b>		
			ADULTE	ENFANT			
			1 jour	14.00 €	1 jour	17.50 €	
			6 jours	29.50 €	6 jours	54.50 €	
Tapis Lutins**+ Téléskis Clarines, Lièvre Blanc et Manessier + télésiège Dahu durant 3 heures (**) gratuit			Télésièges Roches Noires, Eucherts, Plan du Repos, Fort et Ecludets		Saison	215.50 €	

Dans la continuité de cette grille tarifaire, sont déclinés de nombreux tarifs spécifiques. Monsieur le Président explique qu’il convient désormais d’approuver l’exhaustivité des tarifs qui seront proposés au cours de la prochaine saison d’hiver par le délégataire. Monsieur le Président informe de l’élaboration de ceux-ci et de leurs spécificités.

**Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

⇒ **APPROUVENT** l’ensemble de la grille tarifaire, tel que proposée par la SAS « Domaine Skiable de la Rosière » précisés ci-après.

# TARIFS

Price rates

Hiver 2024-2025

*Adulte* (13-64 ans inclus)

Adult (13-64 yo. included)

## Espace San Bernardo

1 journée	1 day	57,00€
2 jours consécutifs	2 consecutive days	104,50€
3 jours consécutifs	3 consecutive days	153,00€
4 jours consécutifs	4 consecutive days	202,00€
5 jours consécutifs	5 consecutive days	245,00€
6 jours consécutifs	6 consecutive days	289,00€
6 jours X-PERIENCES	6 days X-PERIENCES	368,00€
7 jours consécutifs	7 consecutive days	322,50€
8 jours consécutifs	8 consecutive days	356,50€
9 jours consécutifs	9 consecutive days	390,00€
10 jours consécutifs	10 consecutive days	423,00€
11 jours consécutifs	11 consecutive days	455,50€
12 jours consécutifs	12 consecutive days	488,00€
13 jours consécutifs	13 consecutive days	520,50€
14 jours consécutifs	14 consecutive days	553,50€
15 jours consécutifs	15 consecutive days	587,50€
Saison 2/7	Season 2/7	421,00€
Saison	Season	765,00€

## La Rosière

4 heures consécutives	47,00€
1 journée	52,50€

## Tarifs spéciaux

Extension Italie <i>Italy extension</i>	26,50€
Prolongation 1 jour <i>1 day extension</i>	48,50€
Prolongation 2 jours <i>2 days extension</i>	89,00€
1 jour Polyvalence	41,00€
1 jour Snowkite <i>1 day Snowkite</i>	42,50€
1 jour Ski à la carte	48,50€
Tarif invalidité*	-50% sur le forfait adulte Espace San Bernardo journée & le forfait adulte piéton journée

\* sur présentation, par le titulaire, de sa carte invalidité 80% et plus ou Mobilité Inclusion mention Invalidité en cours de validité



## Assurance Carré Neige

Carré Neige insurance

8 à 15 jours : 26.40€ / Saison : 49€

8-15 days : 26.40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne  
Available online or at the ticket office

3 € 30  
/jour  
/personne

## Carte rechargeable

Rechargeable card

Non remboursable

Non refundable

2 € 00

# Enfant (5-12 ans inclus)

Child (5-12 yo. included)

## Espace San Bernardo

1 journée	1 day	43,00€
2 jours consécutifs	2 consecutive days	78,50€
3 jours consécutifs	3 consecutive days	115,00€
4 jours consécutifs	4 consecutive days	151,50€
5 jours consécutifs	5 consecutive days	184,00€
6 jours consécutifs	6 consecutive days	217,00€
6 jours X-PERIENCES	6 days XPERIENCES	296,00€
7 jours consécutifs	7 consecutive days	242,00€
8 jours consécutifs	8 consecutive days	267,50€
9 jours consécutifs	9 consecutive days	292,50€
10 jours consécutifs	10 consecutive days	317,50€
11 jours consécutifs	11 consecutive days	341,50€
12 jours consécutifs	12 consecutive days	366,00€
13 jours consécutifs	13 consecutive days	390,50€
14 jours consécutifs	14 consecutive days	415,00€
15 jours consécutifs	15 consecutive days	440,50€
Saison 2/7	Season 2/7	316,00€
Saison	Season	574,00€

## La Rosière

4 heures consécutives	35,50€
1 journée	39,50€

## Tarifs spéciaux

Extension Italie Italy extension	20,50€
Prolongation 1 jour 1 day extension	36,50€
Prolongation 2 jours 2 days extension	67,00€

## Carte rechargeable

Rechargeable card **2** €<sup>00</sup>  
Non remboursable  
Non refundable

## Assurance Carré Neige

Carré Neige insurance

**carré neige** **3** €<sup>30</sup>  
/jour  
/personne

8 à 15 jours : 26,40€ / Saison : 49€  
8-15 days : 26,40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne  
Available online or at the ticket office



# Senior (65-74 ans inclus)

Senior (65-74 yo. included)

## Espace San Bernardo

1 journée	1 day	51,50€
2 jours consécutifs	2 consecutive days	94,00€
3 jours consécutifs	3 consecutive days	137,50€
4 jours consécutifs	4 consecutive days	182,00€
5 jours consécutifs	5 consecutive days	220,50€
6 jours consécutifs	6 consecutive days	260,00€
6 jours X-PERIENCES	6 days X-PERIENCES	339,00€
7 jours consécutifs	7 consecutive days	290,50€
8 jours consécutifs	8 consecutive days	321,00€
9 jours consécutifs	9 consecutive days	351,00€
10 jours consécutifs	10 consecutive days	380,50€
11 jours consécutifs	11 consecutive days	410,00€
12 jours consécutifs	12 consecutive days	439,00€
13 jours consécutifs	13 consecutive days	468,50€
14 jours consécutifs	14 consecutive days	498,00€
15 jours consécutifs	15 consecutive days	529,00€
Saison 2/7	Season 2/7	379,00€
Saison	Season	688,50€

## La Rosière

4 heures consécutives	42,50€
1 journée	47,50€

## Tarifs spéciaux

Extension Italie Italy extension	24,00€
Prolongation 1 jour 1 day extension	43,50€
Prolongation 2 jours 2 days extension	80,00€

## Carte rechargeable

Rechargeable card **2** €<sup>00</sup>  
Non remboursable  
Non refundable

## Assurance Carré Neige

Carré Neige insurance

**carré neige** **3** €<sup>30</sup>  
/jour  
/personne

8 à 15 jours : 26,40€ / Saison : 49€  
8-15 days : 26,40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne  
Available online or at the ticket office

# Vermeil\* (75 ans et +)

Vermeil\* (75 and over)

## Espace San Bernardo

1 journée	1 day	17,50€
2 jours consécutifs	2 consecutive days	26,50€
3 jours consécutifs	3 consecutive days	34,50€
4 jours consécutifs	4 consecutive days	42,50€
5 jours consécutifs	5 consecutive days	49,00€
6 jours consécutifs	6 consecutive days	54,50€
7 jours consécutifs	7 consecutive days	64,50€
8 jours consécutifs	8 consecutive days	73,00€
9 jours consécutifs	9 consecutive days	81,50€
10 jours consécutifs	10 consecutive days	89,00€
11 jours consécutifs	11 consecutive days	97,00€
12 jours consécutifs	12 consecutive days	104,50€
13 jours consécutifs	13 consecutive days	112,00€
14 jours consécutifs	14 consecutive days	119,50€
15 jours consécutifs	15 consecutive days	127,00€
Saison	Season	215,50€

**Carte rechargeable**  
Rechargeable card  
Non remboursable  
Non refundable

**2** €<sup>00</sup>

**Assurance Carré Neige**  
Carré Neige insurance

**carré neige** **3** €<sup>30</sup>  
/jour  
/personne

8 à 15 jours : 26,40€ / Saison : 49€  
8-15 days : 26,40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne  
Available online or at the ticket office

\* sur présentation d'un justificatif d'âge

## Autres tarifs

Other prices

CARTE DE RÉDUCTION	RÉDUCTION APPLIQUÉE	CONDITIONS D'OBTENTION
Carte invalidité Adulte	50% de réduction sur le tarif public forfait adulte Espace San Bernardo journée et sur le tarif public forfait adulte piéton journée.	Être détenteur d'une carte invalidité 80% ou carte CMI Invalidité
Carte Jeune Haute Tarentaise & Okay Savoie	Forfait 1 jour ESB 40,00€	Être détenteur d'une carte jeune Haute Tarentaise ou Okay Savoie en cours de validité
Ski à la carte	1 jour ESB 48,50€	Sur présentation de la carte «Ski à la carte» en cours de validité
Moniteur & Guide de haute montagne	1 jour Rosière 26,50€ ou 1 jour ESB 28,50€	Sur présentation d'une carte professionnelle en cours de validité, qualification ski alpin ou snowboard, carte ISIA (carte UIAGM, carte SNGM)
Polyvalence	1 jour ESB 41€	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif de minimum 6j (tarif public) venant des Arcs, Val d'Isère, Tignes, Ste Foy en Tarentaise ou Valmorel Plus de détails page suivante ->
Prolongation	Prolonger un forfait 6j minimum pour 1j/2j 1j ESB Adulte 48,50€ ou 2j 89,00€ 1j ESB Enfant 36,50€ ou 2j 67,00€ 1j ESB Sénior 43,50€ ou 2j 80,00€	Sur présentation du forfait et de son justificatif en fin de validité

# Polyvalence

## Fonctionnement :

Bénéficiez de remise sur le forfait journée d'une station à l'autre.  
41€\* le forfait journée Espace San Bernardo.

Conditions de l'offre décrites ci-dessous.

Get a discount on the daily skipass from one skiresort to the other.

1-day Espace San Bernardo skipass at 41€\*.

Terms and conditions below.

OÙ ?	QUAND ?	COMMENT ?
41€* Valmorel - Grand Domaine <-> Espace San Bernardo	du 21/12/2024 au 13/04/2025	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Grand Domaine : tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison » Grand Domaine : tarif public, 2/7 et copropriétaire</li></ul>
41€* Tignes - Val d'Isère <-> Espace San Bernardo	2 fois pour les forfaits « Saison » et 1 fois pour les forfaits « Séjour » du 14/12/2024 au 21/04/2025	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Tignes - Val d'Isère tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait Saison Tignes - Val d'Isère tarif public</li></ul>
28€* Sainte-Foy <-> Espace San Bernardo	du 14/12/2024 au 21/04/2025	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Sainte Foy : tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison » Sainte Foy : tarif public, 2/7 et copropriétaire</li></ul>
41€* Les Arcs <-> Espace San Bernardo	du 14/12/2024 au 21/04/2025	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Les Arcs tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison » Les Arcs tarif public,</li></ul>
41€* La Plagne <-> Espace San Bernardo	du 14/12/2024 au 21/04/2025	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » La Plagne tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison » La Plagne tarif public,</li></ul>

\* Hors achat du support : carte rechargeable.  
Excluding rechargeable card purchase.

## Tribu Famille

### Tribu Family

Pass Tribu-Famille : jusqu'à 29€ de remise par personne !

A partir de 4 forfaits 6 jours ou plus achetés en une même transaction, **c'est 10% de remise pour tous**, sans justificatif, sur toutes les catégories d'âge !

Offre valable uniquement sur des achats groupés à partir de 4 forfaits 6 jours (ou plus) ADULTE, ENFANT ou SENIOR achetés simultanément (en une unique transaction), et pour des forfaits ayant les mêmes dates de validité et les mêmes durées.

Entre amis, en famille, avec les cousins ou les enfants des copains, toutes les tribus ont droit à leur remise.



### Assurance Carré Neige

Carré Neige insurance

8 à 15 jours : 26.40€ / Saison : 49€  
8-15 days : 26.40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne  
Available online or at the ticket office

**3** € 30  
/jour  
/personne

### Carte rechargeable

Rechargeable card

Non remboursable  
Non refundable

**2** € 00

## Enfant\* (- 5 ans) Child (under 5)

<b>La Rosière</b>	Gratuit   Free
<b>Extension Italie 1 Jour</b>	<b>20,50€</b>

### Assurance Carré Neige

Carré Neige insurance



**3** € 30  
/jour  
/personne

8 à 15 jours : 26.40€ / Saison : 49€  
8-15 days : 26.40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne

### Carte rechargeable

Rechargeable card

**2** € 00

Non remboursable  
Non refundable

## Cool Ski Beginner Skipass

<b>Forfait débutant</b> 3 heures consécutives   3 consecutive hours	<b>23,50€</b>
--	---------------

Accès uniquement au tapis des Lutins, aux téléskis Clarines, Lièvre Blanc, Manessier et au télésiège Dahu.

Access only to the Lutins' carpet, to the Clarines, Lièvre Blanc, Manessier lifts and to the Dahu chairlift.



### Assurance Carré Neige

Carré Neige insurance

8 à 15 jours : 26.40€ / Saison : 49€  
8-15 days : 26.40€ / Season : 49€

Achat aux caisses ou en ligne  
Available at the ticket office or online

**3** € 30  
/jour  
/personne

### Carte rechargeable

Rechargeable card

Non remboursable  
Non refundable

**2** € 00



# Pass Piétons-Raquettes illimité

Unlimited Pedestrian-Snowshoeing pass

	1 Jour 1 Day	6 Jours 6 Days
Adulte Adult	18,50€	39,50€
Enfant (5-12 ans) Child (5-12 yo)	14,00€	29,50 €

**Remontées accessibles** Accessible lifts

**Dernière montée piétons** Last pedestrian ascent

**15:30**

**Dernière descente** Last descent

	Fort	Ecudets	Autres télésièges <small>Other lifts</small>
14/12/2024 - 31/01/2025	<b>16:25</b>	<b>16:15</b>	<b>16:40</b>
01/02/2024 - 21/04/2025	<b>16:35</b>	<b>16:25</b>	<b>16:50</b>

## COÛT D'UN RAPATRIEMENT EN FRANCE DEPUIS L'ITALIE

Cost of repatriation to France from Italy Hiver 2024-2025

### *En cas de retard*

*(sous réserve de faisabilité du rapatriement)*

In case of delay (subject to repatriation feasibility)

**Retard supérieur à 5 minutes** More than 5 minutes delay  
(strictly under 15 min)

**60€ TTC**  
/personne

**Retard supérieur à 15 minutes** More than 15 minutes delay

**120€ TTC**  
/personne

# Forfait Altitude - Ski de randonnée

ALTITUDE Skipass - Ski touring

Prix unique : **35€ TTC**  
Single price:

**Accès aux télésièges suivants – 1 seul passage possible sur chacune des remontées citées :**

Access to the following chairlifts - Only 1 uphill possible on each of the above lifts:

Télésiège des Ecludets – 1 passage
Télésiège Roches Noires – 1 passage
Télésiège Fort <u>ou</u> Moulins – 1 passage au choix

Disponible uniquement en caisses et dans les points de vente suivants : Maison du ski (caisse centrale) et Ecludets.

-----

## **D2024- 09 – AG – Convention de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de La Rosière –Avenant n°1 du 27 janvier 2016 à l'article 20 « Redevance » - période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 320 septembre 2027 – actualisation du pourcentage de redevance**

### Discussions :

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle le principe de l'avenant passé à la DSP Domaine Skiable – la réalisation d'un nombre de lits déclenche une évolution du taux de redevance – lors de la dernière réunion du Comité de Suivi de la DSP, 2632 lits nouveaux ont été actés sur la période de référence – ce décompte supérieur à 2500 lits déclenche l'obtention d'un point de redevance supplémentaire – le taux de redevance passera donc à 6% au lieu de 5%

Lionel ARPIN – interroge - ce décompte comprend-il les lits du Sky ?

Jean-Claude FRAISSARD – confirme - oui effectivement – la DSR avait participé au montage financier, toutefois le montage réalisé ne permet pas d'exclure ces lits – le décompte des lits du Sky a été validé et est compris dans ce chiffre.

Christel MAILHE – fait remarquer - Jean REGALDO a bien dit qu'il était plus souple dans l'approche de ce décompte du fait de la régularisation de la démarche des forfaits « jeunes »

Jean-Claude FRAISSARD – ajoute - sans même compter ces lits du Sky, la barre des 2500 lits était franchie – avec l'Ecrin Blanc, de nouveaux lits arrivent ainsi que quelques autres projets – souligne – les 700 lits qui étaient prévus sur Sées dans les engagements initiaux ne sont pas réalisés – souligne – côte Montvalezan, nous avons fait des efforts significatifs - ce sont des dossiers laborieux qui ont nécessité et impliqué de nombreux investissements – précise - désormais, le développement de La Rosière est à son terme.

Christel MAILHE – estime - c'est bien aussi d'arrêter de construire à tout va - il y a peut-être à réfléchir sur la rénovation des lits froids.

Jean-Claude FRAISSARD – souligne et rappelle - la rénovation est plus qu'entamée – nous avons d'ailleurs été retenus par l'Etat dans l'AMI RETIL.

Thierry GAIDE – fait remarquer qu’il est particulièrement difficile de convaincre les propriétaires pour déclencher ces rénovations ;

Christel MAILHE - ajoute – il faut les inciter même s’ils sont bien subventionnés pour ce faire.

Thierry VIGNES - pondère – pas vraiment, ce sont des résidents secondaires.

Christel MAILHE- convient - oui, c’est vrai.

Jean-Claude FRAISSARD – explique – par exemple, pour le Valaisan, des m<sup>2</sup> complémentaires qui ont été réalisés pour financer cette rénovation– on attend de l’Etat des avantages fiscaux – mais cela n’est pas à l’ordre du jour.

Christel MAILHE - atteste – non effectivement.

### Délibération :

Monsieur le Président rappelle les conditions de l’avenant n°1 du 27 janvier 2016 à l’article 20 « redevance » de la convention de délégation de service public des remontées mécanique et du domaine skiable de La Rosière en date du 27 décembre 2002 (visa préfecture).

Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre- ; il est prévu ce qui suit :

#### Deuxième période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2027 :

Le montant de la redevance est corrélé avec l’effort réalisé par la collectivité de création de lits. L’engagement de la collectivité porte sur la réalisation de 1 500 lits réalisés au plus tard le 30 septembre 2023, au rythme de 250 lits / an entre 2017 et 2022.

Le décompte sera établi au mois de juin 2023, pour une prise en compte dans le calcul de la redevance, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Pour le calcul du nombre de lits, la valorisation des lits neufs se fait au coefficient 1.

La valorisation des lits anciens rénovés et réintroduits dans le circuit marchand se fait au coefficient 0,5, en remplissant deux des trois critères indiqués ci-dessous :

Avenant n°1 à la convention de DSP des remontées mécaniques et du domaine skiable de la Rosière



a - Tout logement faisant l’objet d’une rénovation d’au moins 1 000 € HT / m<sup>2</sup> ce montant sera indexé selon l’augmentation annuelle des tarifs telle qu’acceptée par le S.I.V.U..

b - Le nombre de semaines mises en location ou occupation post travaux doit être supérieur ou égal à 8 semaines saison hiver et le nombre de semaines mises en location ou occupation avant travaux doit être < ou = 4 semaines saison hiver.

c - Bien commercialisé par un professionnel (agence immobilière, centrale de réservation, contrat en garantie auprès d’un tour opérateur), sous réserve que la saison précédente, ce même bien n’était pas loué par un professionnel.

Concernant la remise de logements sur le circuit marchand en circuit direct (location de particulier à particulier), il est convenu de retenir comme indicateur pertinent la collecte de la taxe de séjour permettant d’identifier sans contestation le nombre de nuitées sur ce logement.

La validation des lits anciens remis sur le circuit marchand sera actée conjointement par le S.I.V.U. et le délégataire lors de la réunion prévue au sein de la commission paritaire de concertation telle que définie à l’article 4.

Chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et jusqu'au 30 septembre 2027, le taux de redevance s'établit de la manière suivante :

Si le nombre de lits est < 500 lits	la redevance est de 1 % du CA
Si le nombre de lit est < 1 000 lits	la redevance est de 2 % du CA
Si le nombre de lit est < 1 500 lits	la redevance est de 3 % du CA
Si le nombre de lit est < 2 000 lits	la redevance est de 4 % du CA
Si le nombre de lit est < 2 500 lits	la redevance est de 5 % du CA
Si le nombre de lit est > ou = 2 500 lits	la redevance est de 6 % du CA

Les modalités de versement de la redevance sont identiques à celles de la première période.

Le S.I.V.U. et SOFIVAL conviennent de se revoir si SOFIVAL investit dans une société foncière et/ou en tant que gestionnaire au sein d'une structure immobilière. Si cet investissement a un impact sur le nombre de lits réalisé, les parties intégreront cet impact qui viendra tempérer le compteur des lits qui détermine le taux redevance, tel que défini ci-dessus.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 9 novembre 2023 qui constatait la situation ci-dessous :

- Après discussion, délégataire et délégant conviennent que le nombre de lits réalisés sur la période 2017-2022 est supérieur à 2000 lits. En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, le taux de redevance applicable à la délégation de service public est de 5% au lieu de 4% jusqu'à présent.
- Il est par ailleurs convenu entre le délégataire et le délégant, qu'une délibération ultérieure fixera avec précision le nombre de lits réalisés cette même période.

Monsieur le Président constate l'évolution du nombre de lits situés sur La Rosière comme suit :

- automne 2023 = 2133 lits ;
- automne 2024 = 2602 lits.

Monsieur le Président informe que le délégataire approuve le décompte susmentionné. Aussi, le nombre de lits constatés étant au-dessus de 2500 lits, en conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le taux de redevance applicable à la délégation de service public est de 6% au lieu de 5% jusqu'à présent.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ⇒ **ACTE** la modification du taux de redevance à 6% au lieu de 5%.
- ⇒ **DIT** que ce taux sera appliqué à compter du 1er octobre 2024.

-----

## **2 – QUESTIONS DIVERSES**

### **2.1 Propositions de la commune de Séez – statuts et fonctionnement - présentation**

Jean-Claude FRAISSARD – indique - la commune de Séez a demandé à faire évoluer les statuts du SIVU La Rosière St Bernard – nous vous avons déjà proposé de nous expliquer vos demandes en SIVU - nous avons pris connaissance de votre délibération – je vous propose d'explicitier vos souhaits.

Lionel ARPIN - explique – on s'est mis d'accord avec le conseil municipal car nous trouvions que ça n'allait pas assez vite – nous estimons que quelques articles doivent évoluer – depuis

notre délibération, j'ajouterais aussi un article sur le subventionnement du Ski club et les forfaits de ski des jeunes – informe - notre délibération a été apostrophée par la préfecture – on trouve que la lecture n'est pas complète – le SIVU n'a pas forcément à la suivre – nous avons fait un courrier à la Préfecture – précise - j'ai échangé avec le Sous-Préfet et nous avons bon espoir que cette délibération soit approuvée.

Jean-Claude FRAISSARD - rappelle – j'avais clairement dit que nous étions à l'écoute de vos propositions.

Mathieu LECLERCQ – précise - si vous êtes prêts pour en parler, voici ce qu'on propose - on l'a évoqué clairement dans cette délibération – 4 points : répartition des sièges, 5 sièges pour chaque commune ; une répartition différente à 30/70% sur la répartition de la redevance de la DSR ; une gestion partagée sur le secrétariat en alternance avec la commune de Séez et la 4<sup>ème</sup> qui ne figure pas dans notre délibération mais que nous aimerions intégrer, les forfaits de jeunes et le financement du Ski Club consécutivement aux derniers échanges avec ce dernier – interpelle - on veut discuter sur ces 4 points et on pense que c'est maintenant ou jamais-ajoute - si vous accédez à ces demandes, on pourra discuter d'égal à égal.

Jean-Claude FRAISSARD – précise - vous vous doutez bien que ce n'est pas ce soir qu'on va apporter une réponse à chaud – d'autant que des élus découvrent tout cela – il faut se laisser le temps de la réflexion.

Mathieu LECLERCQ – souligne - notre délibération est de faire avancer les choses, les inscrire rapidement au prochain SIVU qui est à faire dans un délai raccourci d'un mois, et avancer le plus rapidement possible.

Lionel ARPIN – ajoute – il faut voir si on discute ou non.

Jean-Claude FRAISSARD – précise - notre calendrier est plein sur le mois prochain – estime - personne n'a intérêt à laisser traîner, mais il faut réfléchir.

Thibault GAIDET - confirme -il faut qu'on en parle entre nous.

Lionel ARPIN – estime – de toute façon, cela s'imposera au SIVU et le SIVU devra délibérer en ce sens.

Jean-Claude FRAISSARD – réitère - je répète qu'il ne faut pas se précipiter – il faut regarder cela tranquillement, l'objectif est d'avancer.

Christel MAILHE – intervient - sur la représentation et la redevance, cela fait un moment qu'on vous en parle et nous n'avons reçu que des fins de non-recevoir.

Jean-Claude FRAISSARD - rappelle – tout ce qui a été fait au SIVU a toujours été voté à l'unanimité – pour le moment, ce n'est pas un frein au fonctionnement du SIVU – je serais curieux que vous trouviez un frein au fonctionnement du SIVU – nous nous laissons le temps de la réflexion et reviendrons vers vous.

Thierry VIGNES – interroge - je ne comprends pas l'histoire du Ski Club ?

Lionel ARPIN - précise – notre proposition est que le forfait des jeunes et la subvention du Ski Club soient passés par le SIVU.

Mathieu LECLERCQ – ajoute – cela permettra de sécuriser le Ski Club.

Dominique MAITRE – considère – de toute façon, cela finance toujours du même côté !

Thibault GAIDET - estime – le sujet des forfaits est réglé – vous avez décidé d'acheter les forfaits.

Mathieu LECLERCQ – rappelle – lors de la dernière réunion de travail du SIVU, nous avons fait une proposition que vous avez déclinée.

Dominique MAITRE – réagit – évidemment, cela engage 60000 € de dépenses qui vous incomberaient

Jean-Claude FRAISSARD - précise– notre Conseil Municipal a décidé de redistribuer aux jeunes de Montvalezan le forfait sans frais.

Mathieu LECLERCQ – considère - nous avons pris la décision après vous par la force des choses.

Thibault GAIDET – estime - vous avez pu aider vos jeunes à accéder au ski ; c'est bien.

Lionel ARPIN – confirme – oui, au moins cette année.

Jean-Claude FRAISSARD – précise - dans ma réponse au collectif des parents de Séez, j'avais clarifié la situation – le conseil municipal n'a rien à voir dans la gestion du Ski Club et sa politique des tarifs d'adhésion.

Lionel ARPIN – pondère – de notre côté, nous n'avons pas les mêmes informations - le Ski Club nous dit que c'est la commune qui a mis la pression sur le Ski Club.

Mathieu LECLERCQ – confirme - de manière officieuse oui ! - certains élus de Montvalezan l'ont fait – selon les dires du président du Ski Club lui-même– réaffirme - officieusement pas officiellement.

Thibault GAIDET – indique - j'y étais – ajoute - il n'y a pas eu de délibération officielle de prise par le Conseil de Montvalezan en ce sens – ajoute néanmoins - il n'y pas que les conseillers municipaux, il y a aussi des habitants de Montvalezan qui se posent la question sur les efforts réalisés par la commune de Séez – souligne – il faut faire attention à ce qui est dit – en tout cas, il y a eu un démenti écrit de la mairie.

Mathieu LECLERCQ – affirme - ce n'est pas officiel, mais officieux, il y a une pression de certains élus qui ne comprennent pas et ont demandé à faire une différenciation dans les cotisations.

Thibault GAIDET – rétorque – si ce n'est qu'une délibération à prendre, nous la prendrons.

Thierry GAIDE – rappelle – les discussions de comptoir ne valent pas décision d'un conseil !

Mathieu LECLERCQ – indique – la tarif d'adhésion est différencié à partir de cet hiver – il vont payer 275 € de plus et 300€ de plus pour les résidents hors SIVU.

Thierry GAIDE – interroge - comment font les autres ski club ailleurs ?

Mathieu LECLERCQ – partage – certains ski club ne différencient pas les cotisations - exemple quand on est de Séez au ski club des Arcs.

Thierry GAIDE – rappelle - depuis que je suis élu en 2008, je retiens qu'on n'a jamais diminué la subvention du Ski Club de La Rosière et on l'a même augmentée – ce n'est pas une discussion de comptoir qui va m'inquiéter.

Mathieu LECLERCQ - soutient – ce sont les mots du président du Ski Club.

Thierry GAIDE - rétorque– j'y apporte peu d'importance.

Mathieu LECLERCQ – interroge – peut-on avoir un ordre d'idée du planning d'étude et mise en œuvre de nos demandes ? 3 mois ? 6 mois ?

Jean-Claude FRAISSARD – indique - non pas 6 mois- il faudra voir si c'est possible avant Noël.

Mathieu LECLERCQ - insiste – c'est notre demande – c'est à traiter le plus rapidement possible et avant Noël, ce serait mieux.

Christel MAILHE - confirme – oui !

## 2.2 Tour de Table

Jean REGALDO – **projet de retenue collinaire** - informe – les exploitants de Domaine Skiable de Savoie étaient réunis hier en préfecture – point d'étape des différents projets en cours sur les domaines skiables – je leur ai fait un point d'étape – en expliquant que j'allais revenir vers vous les élus – on souhaiterait une réunion avec la DREAL et la DDT afin qu'ils puissent déterminer quelle ampleur du projet permettrait pour eux d'éviter un dossier destruction d'espèces protégées et un passage en CNPN – précise – la DREAL et la DDT sont ouvertes pour faire cette réunion – le Préfet a de lui-même compris qu'il fallait avancer sur le concret et a identifié un certain nombre de retenues pour faire ce compromis – intéressant de les rencontrer pour remettre le dossier à l'ouvrage – si vous en êtes d'accord, je propose de caler un RDV.

Jean-Claude FRAISSARD – confirme - c'est une volonté affichée de la DREAL et de la DDT d'avancer sur ces sujets – il faut faire cette réunion.

Lionel ARPIN – approuve – s'ils sont d'accord pour cette rencontre, oui.

Christel MAILHE – émet également un avis favorable.

Jean REGALDO – suggère - éventuellement leur proposer un projet revu à 100000m<sup>3</sup>.

Jean-Claude FRAISSARD – propose d’essayer de programmer cette réunion avant l’hiver pour travailler ce dossier pendant la saison.

Jean REGALDO – confirme – on va leur soumettre le sujet et on verra la date qu’il nous propose – précise - si on change le volume de la retenue, on repart sur 6 à 12 mois d’étude.

Mathieu LECLERCQ – estime – ce pourrait être un projet pour 2026.

Jean REGALDO - précise – il faut les voir et se mettre d’accord sur un cadre qui pourrait coller à tout le monde.

Thibault GAIDET – interroge – si le projet est réduit, l’étude d’impact sera-t-elle aussi à refaire ?

Jean REGALDO – confirme - oui tout est à refaire – les relevés faune/flore déjà faits seront réutilisés – faudra refaire les études hydrauliques, géologiques etc...on va devoir consulter des maîtres d’œuvre – c’est un gros dossier, mais nous sommes obligés de passer par là si on veut stocker de l’eau pour la neige de culture et d’autres usages sur le domaine.

Lionel ARPIN – interroge – d’autres usages que la neige de culture sont bien toujours prévus ?

Jean REGALDO - confirme – pour aboutir sur un projet de retenue collinaire, il faut du multi-usages.

Lionel ARPIN – interroge les élus issus de Montvalezan - étiez-vous favorable à cela ?

Jean-Claude FRAISSARD – confirme - cela ne change pas grand-chose au projet et c’est un plus.

Jean REGALDO – précise - d’autres usages tels que les besoins pour l’agriculture, l’abreuvement des troupeaux, la diversification estivale – une fois l’avis de la DDT formulé, je reviendrai vers vous pour valider le cahier des charges.

Jean-Claude FRAISSARD – interroge – tout le monde est-il d’accord ?

Décision : favorable à l’unanimité ; organiser une réunion de travail avec la DDT et la DREAL pour réactiver le dossier de la retenue collinaire.

-----


Mathieu LECLERCQ – interroge - **travaux du télésiège du chardonnet** – le planning est-il tenu ?

Jean REGALDO - confirme – réception STRMTG prévue le 8 novembre ; météo défavorable, pas à l’abri d’un éventuel décalage, cela tient mais c’est serré – en ce moment, tests électriques dans les gares puis 2 semaines d’essais avant le passage du STRMTG – si jamais cette réception se décale, il faudra être vigilant, sur les autorisations à obtenir – le Préfet a averti – s’il n’a pas les documents en temps et en heure, il ne donnera pas le feu vert.

**Fin de réunion = 19h15**

**Le Secrétaire**

Mathieu/LECLERCQ



**Le Président**

Jean-Claude FRAISSARD

